Région Ile-de-France - Département du Val d'Oise (95)
Commune de VALMONDOIS - INSEE : 95628

PLAN LOCAL D'URBANISME
Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- A4-Passage sur les berges du Sausseron
- AC1-Monument historique (MH) inscrit ou classé
- AC1-Périmètre de protection des MH (500m)
- AC2-Site inscrit de la Corne-Nord-est du Vexin Français
- AS1-Périmètre de protection des eaux potables et minérales de Méry-sur-Oise (Périmètre de protection rapproché)
- EL3-Halage
- I3-Canalisation de distribution et de transport de gaz
- I4-Etablissement des lignes électriques
- PT1-Transmissions radioélectriques (Zone de de protection)
- PT2-Transmissions radiolécetriques (TAVERNY/BESANCPURT-MONT-FLORENTIN)
- PT2-Transmissions radioléectriques (Zone de protection)
- T1-Servitudes relatives au chemin de fer

PM1-Zones de risques liées à a présence d'anciennes carrières souterraines abandnnées

- Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) au titre du risque de mouvements de terrains
- Périmètre non réglementaire

PM1-Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inodations par ruissellement de la Vallée du Sausseron

- Zone Bleu Clair
- Zone Bleu Foncé
- Zone Rouge
- Zone Orange
- Zone Verte

PM1-Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Vallée de l'Oise

- Zone bleue
- Zone turquoise
- Zone verte

24/11/2015

VALMONDOIS N° INSEE 95628

Num	Codsrv	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
3350	A4	Ministère de l'Agriculture - Collectivités locales Conservation des eaux : Servitudes de passage permettant l'exécution des travaux tant que l'exploitation et l'entretien des ouvrages.	Servitude de passage sur les berges du Sausseron.	Arrêté	07/12/1982
3375	AC1	Ministère de la Culture - Ministère de l'Ecologie Monuments historiques : Monuments historiques inscrits et classés, classement, inscription et périmètres de protection.	Domaine de Rom : le bassin elliptique devant les granges, les rampes maçonnées et leurs saillie intérieures, la terrasse, les murs de soutènement et les murs de clôture, la clôture ancienne empierrant (lots M 31) sur Plan Annexe.	Arrêté	31/07/2001
3380	AC1		Moulin de la Noue 13, rue Léon Bernard à VALMONDOIS y compris la machinerie (lot MH.)	Arrêté	25/10/1987
3720	AC1		Eglise St-Quentin à VALMONDOIS : chœur et flat-coté nord (lot MH.)	Arrêté	31/01/1935
3760	AC2	Ministère de la Culture - Ministère de l'Ecologie Protection des sites : Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits.	Corne Nord-Est du Vexin Français (Site)	Arrêté	22/11/1996
4343	AS1	Ministère de la Santé - Ministère de l'Ecologie, Conservation des eaux : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Puits d'eau de MERY-sur-OISE - (Périmètre de Protection Rapproché)	Arrêté modifié	16/09/1997
4720	EL3	Ministère de l'Equipement, Ministère de l'Ecologie, et services économies compétents Servitudes de halage et de marchepied relatives à l'utilisation de certaines ressources et dépassement du Code général de la propriété des personnes publiques	Halage	Décret Modifié	16/12/1944
4810	I3	Ministère de l'Industrie : Gaz: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz.	Canalisation Beaumont - Champagne 8/0, Berroyau Aarons 8/0, - Champagne 8/0, 200 Bb DN 250 - DN 100.	Décret Modifié	15/07/1982
4820	I4	Ministère de l'Industrie Electricité: Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques.	Liaison aérienne 63kV n°1 Creil-Baptême (Ia) - Mery (CIT. O.F. zone à Mery-Sur-Oise) - ELISEUX.	Décret	06/10/1967
4455	PM1	Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement - Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) naturels prévisibles (Art. L. 562-1 et suivants du Code l'Environnement) Risques naturels: Servitudes résultant des périmètres de protection des risques naturels et des risques miniers. Ipretisges des zonages réglementaires des plans de prévention des risques naturels reconnibles ou prescrits.	(P.P.R.) Plan de Prévention des Risques Inondations (Servitudes de PiSm)	Arrêté Modifié	03/07/2007

24/11/2015

VALMONDOIS N° INSEE 95628

Num	Codsrv	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libelle acte	Date de l'acte
4420	PM1	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) naturels prévisibles (Art. L. 562-1 et suivants du Code l'Environnement) Risques naturels: Servitudes résultant des périmètres de protection des risques naturels et des risques miniers. Ipretisges des zonages réglementaires des plans de prévention des risques naturels reconnibles ou prescrits.	(PPRI) Plan de prévention des risques naturels d'inondation par ruissellement pluvial du bassin versant du Sausseron	Arrêté	29/10/2015
3320	PM1		Plan de Prévention des Risques Naturels de Mouvements de Terrain (PPRMT) pour les risques dus à la présence de carrières souterraines, de tassements et à la dissolution de gypse	Arrêté	24/03/2014
4430	PT1	Agence Nationale des Fréquences, Opérateur de réseau Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	CENTRE de PARMAIN - C.C.T. n°095.22.009 (Zone de protection)	Décret	16/06/1993
7290	PT2	Ministères et exploitants publics de communications électroniques. Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	LIAISON TAVERNY / BESSANCOURT - MONT-FLORENTIN	Decret	03/05/1979
8005	RUPI	Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Energie Servitudes d'Utilité Publique relative aux transports de matières dangereuses	Servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Arrêté	24/11/2015
8015	RUP2	Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Energie Servitudes d'Utilité Publique concernant la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Arrêté	24/11/2015
8021	RUP3	Ministère de l'Environnement, de la Mer et de l'Energie Servitudes d'Utilité Publique concernant la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé d'hydrocarbures et de produits chimiques	Servitude d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses	Arrêté	24/11/2015

Fin des Servitudes

0 250 500 750 1000 m